

Extrait du registre des délibérations de la commune de COLLINEE

Séance du 26 novembre 2015

L'an Deux Mil Quinze le vingt-six novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de COLLINEE, sous la présidence de Monsieur Gérard DABOUDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 novembre 2015

Présents : Mr Gilles CARADEUC, Mr André CHEREL, Mr Gérard DABOUDET, Mme Marie GRIPPAUDO, Mr Yvon PERRIN, Mr Alain TARDIVEL, Mme Nicole COLLET, Mme Yveline SIMARD, Mme Danielle Le BRETON

Absents excusés : Mr Bernard LESAGE, Mme Jessica HUBERT, Mr Gilles COMMAULT, Mr Jérémy LEBON, Mr Pierre-Yves BUHAN, Mr Franck CHERDEL

Pouvoir : Mr Pierre-Yves BUHAN à Nicole COLLET, Mr Gilles COMMAULT à Mme Danielle LEBRETON

Secrétaire de séance : Nicole COLLET

Objet : validation du schéma départemental de coopération intercommunale

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en oeuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Brieuc Agglomération + CC Sud Goëlo
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye + CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre
- CC Pays de Matignon + CC Plancoët Plélan
- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur
- Cidéral + CC Hardouinais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor + CC Presqu'île Lézardrieux - Paimpol Golo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac
- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre. Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 3 pour 8 contre émettent un avis défavorable sur le SDCI des Côtes d'Armor

Fait et délibéré à COLLINEE, les jours, mois et an susdits.
Affiché le :
Pour copie conforme.
En Mairie le 26 novembre 2015

RENDU EXÉCUTOIRE transmis à

la Sous-Préfecture de Collinée
Publié ou nommé

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE Côtes-d'Armor

